

TARIFICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR



(par personne et par nuit)

À partir du 1^{er} janvier 2018
Période de perception :
du 1^{er} janvier au 31 décembre

TYPE D'HEBERGEMENT ET CLASSEMENT	Tarifs CC PAROVIC	Tarifs CC PAROVIC + Département du Haut-Rhin
Hôtels de Tourisme 5 étoiles	1,50 €	1,65 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles	1,25 €	1,375 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles	0,80 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile	0,70 €	0,77 €
Hôtels de tourisme en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,55 €
Meublés de tourisme 5 étoiles ainsi que tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	1,50 €	1,65 €
Meublés de tourisme 4 étoiles ainsi que tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	1,25 €	1,375 €
Meublés de tourisme 3 étoiles ainsi que tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	1,00 €	1,10 €
Meublés de tourisme 2 étoiles ainsi que tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0,80 €	0,88 €

Meublés de tourisme 1 étoile ainsi que tout autre hébergement de caractéristiques équivalentes, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,70 €	0,77 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,55 €	0,605 €
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,22 €
Emplacement à l'année dans les campings (par personne)	22,00 €	24.20 €

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures (- de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la CC PAROVIC
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire